



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt-et-une heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 17 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame MOREL a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Madame CARPENTIER
Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur LEPORTIER

Absent : Madame TERRIER, Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

22-078 AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL A PROXIMITE DU MARAIS DU PLATON. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu le Code de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n° 21-146 du 16 décembre 2021 a validé le projet d'aménagement d'une aire d'accueil à proximité du marais du Platon ;

Vu les délibérations n° 21-050 du 15 avril 2021 et n° 22-066 du 25 août 2022, la commune a sollicité la communauté de communes Cœur de Nacre et le Département du Calvados.

La commune peut solliciter dans le cadre du thème prioritaire n° 4 de la DETR « Projets de développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel, pour la valorisation de l'offre touristique. Pour rappel, le bureau d'études TECAM a présenté un projet estimatif de 279 167,40€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

AUTORISE le Maire à solliciter tous organismes publics susceptibles de subventionner les travaux d'aménagement d'une aire d'accueil de l'Espace Naturel Sensible des Marais du Platon à hauteur de 80% des dépenses subventionnables comme l'Etat dans le cadre du thème prioritaire n° 4 de la DETR « projets de développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel, pour la valorisation de l'offre touristique ».

Pour extrait conforme,

Le Maire

Thomas DUPONT-FEDERICI

